

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de PRUINES
Séance du 02 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 02 juillet, à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle de Pruines, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : CARLES Christian, FÉRAL Joffrey, FOULCHÉ Corinne, LUCENA Benvinda, MERLET Claude, POUGET Christian, VIELLE Sylvie.

Secrétaire : MERLET Claude.

Absents : POULAIN DE LAFONTAINE Nobélia.

Date de convocation et affichage :

Nombre de membres : Conseil municipal : 11 – En exercice : 8 – Présents : 7 – Absents : 1.

Délibération n°2024-015:

OBJET DE LA DELIBERATION

Fixation du tarif de la garderie

Année scolaire 2024-2025.

Monsieur le maire indique au conseil municipal que comme chaque année il convient de revoir les tarifs de la garderie scolaire.

Le conseil municipal, après délibération, décide de fixer les tarifs de la garderie ainsi qu'il suit :

- Forfait annuel de 95 € pour les enfants scolarisés en septembre 2024 avec possibilité d'un règlement sur 10 mois.
- Forfait de 70 € pour les enfants dont la rentrée s'effectuera en janvier 2023.

Ces tarifs seront applicables pour l'année scolaire 2024 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Christian POUGET

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

04 JUIL. 2024

et publication ou notification du :

04 JUIL. 2024

Le maire
Christian POUGET

